



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal de Wentworth-Nord se prononcera, lors de sa prochaine session régulière, sur la demande de dérogation mineure DM 2024-0324.

Cette session se tiendra le 18 septembre 2024 à 19h00 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-0324

2847, chemin Marr/Lot 5 709 753 du cadastre du Québec (Secteur Laurel)

Nature de la demande :

Autoriser un garage détaché de plus de 18 m² qui sera implanté à une distance de 2 mètres de la ligne de terrain avant et de 1,8 mètre de la ligne de terrain latérale au lieu que cette construction accessoire soit implantée à une distance minimale de 6 mètres de la ligne avant et de 2,5 mètres de la ligne latérale, tel que prévu à la grille des usages et normes de la zone habitation H-42 (Marr / Berthiaume).

Dispositions réglementaires affectées :

- Règlement de zonage n° 2017-498, Règle d'interprétation concernant les marges, Article 11 : Les marges minimales prescrites aux grilles des usages et normes représentent la distance minimale qui ne doit pas être outrepassée par l'implantation ou l'agrandissement d'un bâtiment principal, de tout élément architectural, d'une construction accessoire ou d'un équipement accessoire [...].
- Règlement de zonage n° 2017-498, Implantation, Constructions et bâtiments accessoires, Article 141 : Les constructions accessoires doivent respecter les normes d'implantation suivantes : Les marges de recul à respecter pour les constructions accessoires de plus de 18 m² sont les mêmes que celles imposées pour les bâtiments principaux et qui sont indiquées aux grilles des usages et normes.
- Règlement de zonage n° 2017-498, annexe 2, Grille des usages et normes de la zone habitation H-42 (Marr / Berthiaume): La marge avant minimale prescrite est de 6 mètres et la marge latérale minimale prescrit est de 2,5 mètres.

QUICONQUE EST INTÉRESSÉ PEUT SE FAIRE ENTENDRE DEVANT LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE 18 SEPTEMBRE 2024.

Donné à Wentworth-Nord, ce 3^e jour de septembre deux mille vingt-quatre.

Ron Kelley

Directeur général et greffier-trésorier